

Conférence de presse du 3 avril 2019

Introduction par Jacques Gennen

L'indispensable ancrage provincial des mutualités luxembourgeoises !

Nous sommes convaincus que des mutualités bien gérées et disposant d'un véritable centre de décision provincial ont leur place dans notre province,

- avec un ancrage local axé sur les besoins particuliers de la population, des permanences de proximité (24 agences réparties dans la Province) et le souci d'un accompagnement global de la personne dans ses difficultés administratives, juridiques et sociales,

- en partenariat avec leurs secteurs associatifs et les institutions publiques locales.

Nous voulons préserver cela dans une province rurale où la population est la plus dispersée de Belgique (63 habitants au km²) dont les habitants souffrent déjà d'une diminution importante de l'offre de services publics et de problèmes de mobilité.

Précisément, en portant le nombre minimal de membres à 75.000, la ministre De Block nie la réalité rurale. Avec un nombre de moins de 300.000 habitants, il est impossible mathématiquement que les 5 unions nationales concernées disposent chacune d'un siège social en Luxembourg...

Délocaliser le véritable centre de décision et voir la mutualité perdre son autonomie dans une grande entité administrative, c'est évidemment courir le risque d'une perte de substance de la mission de service public de proximité et de la dimension sociale de l'action de la Mutualité alors que les besoins liés à la précarité et à la pauvreté augmentent.

C'est aussi mettre en danger le pluralisme institutionnel et le libre choix du citoyen luxembourgeois.

Les mutualités et la démocratie participative et de proximité !

Les mutualités sont un modèle de démocratie participative puisqu'elles sont administrées par une assemblée générale et un conseil d'administration représentatifs des assurés (qui peuvent participer à une élection mutualiste tous les 6 ans), ce qui leur assure un ancrage réellement local et proche des besoins spécifiques des habitants de la Province.

Tout cela serait évidemment impossible à assurer dans une entité mastodonte dans laquelle le Luxembourg n'aurait quasiment plus voix au chapitre (on connaît cela dans beaucoup d'autres dossiers).

De plus, ces mouvements de fusion vont totalement à contre-courant des aspirations du citoyen qui souhaite justement voir sa participation démocratique renforcée. Ici, nous avons un gouvernement qui a choisi de faire tout l'inverse...

Pas d'isolement pour les mutualités luxembourgeoises!

Les mutualités sont évidemment intégrées dans leur union nationale qui les audite et les contrôle. Elles partagent avec les autres mutualités de leur union nationale des ressources et des services. Ainsi, la gestion des dossiers de tous les affiliés frontaliers wallons est confiée à la Mutualité socialiste du Luxembourg.

Elles sont soumises à un contrôle strict et pointilleux de l'INAMI et de l'Office de Contrôle des Mutualités.

La Mutualité socialiste luxembourgeoise en forme !

Elle a une bonne santé financière. Sa bonne gestion est confirmée par les analyses des organismes de contrôle.

Le taux de satisfaction de ses affiliés est très élevé : plus de 85 % !

La cotisation mensuelle à l'assurance complémentaire (neuf euros) est bien moins élevée que celle des autres mutualités pour des avantages de même importance pour les affiliés et des avantages spécifiques pour ses propres affiliés.

Elle compte 58.000 affiliés et plus d'une centaine de milliers de bénéficiaires, en augmentation constante. Elle gère également les dossiers de plus de 11.000

travailleurs frontaliers qui ne sont malheureusement pas retenus pour apprécier le respect du plancher de 75.000 membres (un nombre retenu sans motivation sérieuse).

En outre, notre mutualité est également opératrice INTERREG et partie prenante dans le cadre de projets de coopération transfrontalière financés par l'Union européenne.

L'arrêté royal de la ministre nie totalement cette réalité et cette spécificité frontalière. Avec ses 230 km de frontière franco-luxembourgeoise, notre mutualité gère au quotidien, avec du personnel qualifié, cette population frontalière qui constitue plus de 16 % de ses effectifs totaux.

Nous ne sommes pas des Gaulois arc-boutés sur leur pré carré !